



Courage civique



Défendre des valeurs démocratiques, assumer ses responsabilités, s'interposer !

Le courage civique, c'est le courage dont peut faire preuve chaque citoyen et chaque citoyenne de s'interposer dès lors que les valeurs et les droits primordiaux de la collectivité sont en péril, et notamment le droit à la liberté, le droit à l'égalité, et le droit à l'intégrité corporelle. Aucun être humain ne doit subir de préjudice en raison de son sexe, de son origine, de la couleur de sa peau, de son orientation sexuelle, de ses opinions politiques, religieuses ou autres, et de ses convictions ! Le courage civique demande de la sérénité, afin que les personnes qui s'interposent ne se retrouvent pas dans une position de victime.

Agissez sans vous mettre en danger, car il ne s'agit pas de devenir une victime à votre tour.

Favorisez l'entraide : si vous êtes témoin d'une dispute, abordez les passants, demandez-leur comment ils voient la situation et encouragez-les à demander de l'aide ou à vous prêter assistance.

Appelez la police : si l'escalade menace ou que la bagarre fait déjà rage, alertez immédiatement la police en composant le 117 ! Faites de même en cas de violence domestique.

Occupez-vous des victimes : même si vous n'êtes pas en mesure d'intervenir, ne quittez pas les lieux mais restez dans les parages. Portez secours à la victime dès que les malfaiteurs seront partis. Appelez une ambulance, si nécessaire.

Observez tout attentivement et faites une déposition de témoin lorsque la police sera arrivée sur les lieux. Vous aurez peut-être vu un détail déterminant qui permettra de remonter jusqu'à l'auteur.

Pour des renseignements plus détaillés sur le thème du courage civique : www.skppsc.ch